

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**SMAEPA de Grigneuseville et Bellencombres**

***Révision des zonages d'assainissement de 10 communes***

En application des dispositions de la délibération du Comité Syndical du SMAEPA de Grigneuseville et Bellencombres du 18 décembre 2018, les zonages d'assainissement des communes de Beaumont-le-Hareng, Bellencombres, Bracquetuit, Etainpuis, Frichemesnil, Grigneuseville, La Crique, Montreuil-en-Caux, Rosay et Sévis, seront soumis à l'enquête publique durant 31 jours, du 31 mai 2019 au 1<sup>er</sup> juillet 2019 inclus.

M. Antoine DES NOES, désigné par ordonnance du Tribunal Administratif du 3 avril 2019, assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant toute la durée de cette enquête :

- le dossier sera déposé à la mairie des communes de Grigneuseville et Bellencombres. Les personnes intéressées pourront le consulter aux jours et heures d'ouverture des mairies, soit :
  - Bellencombres : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 18h et le mercredi de 9h à 12h.
  - Grigneuseville : le mardi de 8h30 à 11h30 et le jeudi de 16h à 17h30.
- le dossier sera consultable sur le site internet du SIDESA à l'adresse suivante : <https://www.sidesa.fr/adherents/101>
- les personnes, qui auraient des observations à formuler, sont invitées, soit à les consigner sur le registre d'enquête mis à leur disposition dans chaque commune objet de l'enquête, soit à les adresser par courrier à Monsieur le Commissaire Enquêteur au SMAEPA de Grigneuseville et Bellencombres, rue de l'Eglise – 76850 Grigneuseville ou par mail à l'adresse suivante : [saepa.grigneuseville@wanadoo.fr](mailto:saepa.grigneuseville@wanadoo.fr)
- toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication toute ou partie du dossier d'enquête publique auprès du SMAEPA dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête,
- une permanence sera assurée à la mairie par le commissaire enquêteur afin de recevoir toutes personnes intéressées et de répondre aux demandes d'information aux jours et aux heures suivants :
  - Bellencombres : le lundi 3 juin de 16h à 19h et le samedi 22 juin de 9h à 12h,
  - Grigneuseville : le samedi 8 juin de 9h à 12h et le mardi 25 juin de 16h à 19h
- le rapport du Commissaire Enquêteur ainsi que ses conclusions seront tenus à la disposition du public au siège du SMAEPA situé rue de l'église à Grigneuseville un mois après la clôture de l'enquête.
- Pour tout contact : SMAEPA de Grigneuseville et Bellencombres 02.35.33.35.93 ou par mail à [saepa.grigneuseville@wanadoo.fr](mailto:saepa.grigneuseville@wanadoo.fr)
- Le présent arrêté sera publié par voie d'affiche dans toutes les mairies du syndicat et par tout autre procédé dans les communes concernées par le zonage d'assainissement.